

Le bulletin du C.L.I.S.P

Trimestriel

Rédigé par le bureau du Collège de Liaison des Internes de Santé Publique (C.L.I.S.P.)
Septembre – Novembre 2004

n°1

Editorial

L'été indien et l'absence de canicule ne sauraient nous faire oublier que le mois de septembre c'est avant tout la rentrée, rentrée qui va être l'occasion pour le nouveau collège du Collège de Liaison des Internes de Santé Publique (C.L.I.S.P.), élu lors du précédent séminaire en avril dernier, de se réunir pour la première fois.

Dans l'intervalle, le bureau a commencé ses travaux, comme vous pourrez le lire dans cette lettre d'information.

Les sujets ne manquent pas, le travail non plus. Dans un souci de représentativité et d'efficacité, le bureau a décidé de travailler en formant des groupes de travail avec les membres du collège, chaque groupe s'occupant d'un sujet précis. Bien entendu ces groupes, espaces de réflexion et de discussion, sont ouverts à tous les internes, même non-membres du collège.

Un certain nombre de sujets composent l'actualité, au premier rang desquels le séminaire national du C.U.E.S.P., premier du nom. Nous vous attendons nombreux à ce rendez-vous qui espérons-le deviendra incontournable dans les années à venir.

Par ailleurs, l'amélioration du contenu théorique du DES constitue une priorité, et un projet d'enseignement théorique national est en cours avec le C.U.E.S.P.

D'autres sujets plus vastes concernent de près ou de loin les internes, tels la loi relative à la politique de santé publique, la création de l'école de hautes études de santé publique.

Le bureau du C.L.I.S.P. a vocation à représenter les internes de santé publique, mais il ne peut le faire correctement qu'en communiquant avec le maximum d'internes de santé publique. Dans cet esprit, nous souhaiterions diffuser dans les prochains bulletins d'information du C.L.I.S.P. des articles émanant des associations locales de santé publique. Nous attendons donc vos contributions.

En vous souhaitant une bonne rentrée.

Ayden Tajahmady
ayden@bsium.com

Interne de santé publique à Paris
Président du C.L.I.S.P

Sommaire

Editorial _____	page 1
Le C.L.I.S.P. _____	page 2
<i>Présentation</i>	
<i>Bilan financier</i>	
L'enseignement et les stages _____	page 3
<i>Le minimum vital</i>	
<i>Programme national d'enseignements théoriques</i>	
<i>Evaluation des stages</i>	
Les rendez-vous à ne pas manquer _____	page 4
<i>Le séminaire du DES</i>	
<i>La réunion du collège du Clisp</i>	
Les collaborations du Clisp _____	page 5
L'actualité en bref _____	page 5
<i>L'E.H.E.S.P.</i>	
<i>Le statut de praticien de santé publique</i>	
Trombinoscope _____	page 6

Le C.L.I.S.P.

Qu'est-ce que le C.L.I.S.P. ?

Le Collège de liaison des internes de santé publique (C.L.I.S.P.) est une association d'internes de santé publique.

Le C.L.I.S.P. a avant tout vocation à promouvoir la communication entre les internes de santé publique et les acteurs de santé publique.

Son statut est celui d'une association loi 1901. Le C.L.I.S.P. est en fait une fédération d'associations locales d'internes de santé publique. Ce statut implique l'existence d'un bureau (5 membres) et d'un collège (15 membres dont les 5 membres du bureau).

Zone 1: Ile de France

BEAUTE Julien SARLON Emmanuelle TAJAHMADY Ayden (Président CLISP)

Zone 2 :Amiens, Angers, Brest, Caen, Lille, Nantes, Rennes et Rouen

PAROT Elsa (Secrétaire CLISP, Angers), GARLANTEZEC Ronan (Brest), LAUERIERE Claire (Lille)

Zone 3 : Besançon, Dijon, Nancy, Reims et Strasbourg

VENIER Anne Gaëlle (Besançon), GENTIL-BREVET Julie (Secrétaire adjointe CLISP, Dijon), LEVY David (Nancy)

Zone 4 : Bordeaux, Clermont-ferrand, Limoge, Orléans, Poitiers, Toulouse et Tours

NORDON Clémentine (Présidente adjointe CLISP Bordeaux), LEBEAU Marie (Poitiers), AGRINIER Nelly (Toulouse)

Zone 5 : Lyon, Marseille, Montpellier et Nice

TOUTENU Pauline (Trésorière CLISP, Lyon), BOUVENOT Julien (Marseille), MERCIER Grégoire (Montpellier)

Les internes de santé publique membres ?
En annexe à ce bulletin, vous trouverez la dernière version de l'annuaire des internes de santé publique.
Si vous relevez des erreurs ou si vous souhaitez le compléter, merci de me contacter.

Elsa Parot
e_parot@yahoo.fr
Interne en santé publique à Angers
Secrétaire du C.L.I.S.P.

Les comptes du C.L.I.S.P.

Le bilan financier de l'année dernière ?

Bilan 2003-2004 : solde positif

Et pour l'année prochaine ?

Les recettes prévues:

- cotisations des internes de santé publique membres du C.L.I.S.P.
- subvention du C.U.E.S.P pour l'organisation du séminaire annuel du C.L.I.S.P. (si on l'obtient)

Les dépenses prévues :

- organisation du séminaire annuel du C.L.I.S.P. (location de la salle)
- remboursement d'une partie des frais de transport des membres du bureau pour les réunions du bureau et les déplacements liés aux actions du C.L.I.S.P.

Les cotisations au C.L.I.S.P. ?

La composition du collège a été conçue de façon à ce que les internes de santé publique soient représentés :

- au collège par 3 membres de chaque zone venant chacun d'une ville différente.
- au bureau par 1 membre de chaque zone.

L'équipe 2004-2005 ? La nouvelle équipe du C.L.I.S.P. 2004-2005 est présentée dans le tableau ci-dessous, les membres du collège sont en gras. L'élection a eu lieu lors de l'Assemblée générale exceptionnelle du C.L.I.S.P. le Vendredi 23 avril 2004.

Voici venu le moment de demander à toutes les associations locales de santé publique la cotisation au C.L.I.S.P. pour l'année à venir. La cotisation est maintenue à 10 euros par interne.

Les statuts du C.L.I.S.P. impliquent que les cotisations soient réglées par les associations locales d'internes de santé publique, cependant il est possible éventuellement d'encaisser des cotisations à titre individuel.

J'attends donc vos règlements par chèque, à l'ordre du C.L.I.S.P., à envoyer à l'adresse suivante : **Pauline Toutenu, 81 rue Villeroy, 69 003 Lyon** ou à me remettre en main propre lors de la première réunion du collège, le 25 septembre 2004.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à me contacter par mail.

Pauline Toutenu
pauline.toutenu@wanadoo.fr
Interne de santé publique à Lyon
Trésorière année 2004-2005

L'enseignement et les stages

Le minimum vital de l'interne de santé publique

Le manque de connaissance des outils de la santé publique constitue souvent un obstacle pour les internes de santé publique au cours de leurs premiers semestres. Cette lacune est très souvent comblée sur le tas ou au hasard des cours de maîtrise ou de DES. Les internes perdent ainsi quelques précieuses semaines voire quelques mois de leurs stages à acquérir ce savoir-faire indispensable.

La création d'une formation initiale minimale assurant aux internes un minimum de compétence dans des outils très simples et répandus en santé publique (épidémiologie, statistiques, recherche internet...) avait été proposée au sein du plaidoyer pour l'internat de santé publique.

Cette proposition ayant trouvé des échos favorables auprès des lecteurs du plaidoyer (certains enseignants notamment), le bureau du C.L.I.S.P. s'est proposé de monter un groupe de travail sur le sujet qui serait chargé de rédiger un projet précis.

Une première version de ce projet sera discutée lors de la réunion du collège le 25 septembre. Les grandes lignes en sont simples.

Elaboration d'un programme national d'enseignement théorique...

...dans la maquette du diplôme d'études spécialisées (D.E.S.) de santé publique, en partenariat avec le collège universitaire des enseignants de santé publique (C.U.E.S.P.)

Objectifs :

- obtenir un enseignement théorique de qualité faisant partie de la maquette du D.E.S.
- avoir un cursus plus lisible par nos futurs employeurs

Responsables du projet :

- responsable C.L.I.S.P.:

Clémentine Nordon (interne en santé publique à Bordeaux, Vice-présidente du C.L.I.S.P.), helluvaclem@yahoo.fr

- responsable C.U.E.S.P. :

Dr Gwenaëlle Vidal Trécan (Membre du C.U.E.S.P., médecin de Santé Publique à l'hôpital Cochin).

Le C.U.E.S.P. ?

C'est une association d'enseignants de santé publique.

Une maquette de D.E.S. ?

La maquette de diplôme d'études spécialisées (D.E.S.) en médecine est le programme officiel d'enseignement théorique et pratique (stages) qu'un interne doit avoir au cours de ses années d'internat de spécialité.

Ces maquettes sont publiées dans le Bulletin Officiel du Ministère de l'Education Nationale.

Pour valider le troisième cycle des études médicales et avoir le droit d'exercer, un interne doit obtenir la valida-

tion de sa maquette et passer sa thèse de docteur en médecine.

Il s'agit d'une formation assurée conjointement par des enseignants de santé publique et des internes plus âgés à l'attention de tous les internes entrant en premier semestre de DES. La formation aurait lieu au cours du mois d'octobre et durerait 10 demi-journées, alternant des formations « théoriques » et des travaux pratiques.

Ce « minimum vital » de l'interne de santé publique n'a pas vocation à être diplômant, ni à remplacer aucune formation existante que ce soit. Sa vocation unique est d'assurer à tout interne entrant en premier semestre des connaissances de base sur différents sujets, et particulièrement, la manipulation d'outils informatiques, avec lesquels peu d'internes sont familiarisés.

Une fois le projet discuté par le collège, une première version vous sera transmise. L'objectif est d'organiser la première session de cette formation pour la rentrée 2005.

Si vous souhaitez participer au groupe de travail ou si tout simplement vous souhaitez émettre votre opinion, vous êtes les bienvenus.

Ayden Tajahmady
ayden@absium.com

tion de sa maquette et passer sa thèse de docteur en médecine.

En Santé Publique aussi, il existe une maquette (B. O. n°13 du 30 mars 1989)! Mais peu d'internes en Santé Publique bénéficient des cours prévus. Ce manque, toujours dommageable pour les internes, n'est pas le fait du désinvestissement des professeurs, mais plutôt la conséquence des difficultés que ceux-ci rencontrent dans l'organisation des cours : faible nombre d'internes par promotion, existence de certificats de maîtrise de science biologique et médicale (M.S.B.M.) de santé publique qui font office d'enseignement théorique pour les internes de santé publique, etc...

Un projet commun, enseignants-internes

Le Collège Universitaire des Enseignants de Santé Publique (C.U.E.S.P.) a sollicité le C.L.I.S.P. pour élaborer en commun un programme national d'enseignements théoriques entrant dans le cadre de la maquette de Santé Publique.

C'est une opportunité à saisir, de toute évidence ! Par ailleurs, nous souhaiterions, toujours avec le C.U.E.S.P., mettre ces enseignements sur pied, de manière concomitante, afin que le programme ne reste pas uniquement à l'état de projet...

La marche à suivre

Pour l'instant, nous en sommes à la phase de concertation des internes sur le sujet. Un groupe de travail va être constitué. Tous les internes de santé publique désirant faire partie de ce groupe de travail sont les bienvenus. Nous aimerions récolter les idées d'un maximum d'internes motivés, sur le

contenu des cours, les modalités, la fréquence, le mode de validation.

Plusieurs possibilités s'offrent à nous :

- des cours sur Internet (accessible à tous)
- des séminaires nationaux (plus convivial, moins informel)
- ou les deux.

La validation des cours, nécessaire pour rendre le DES « crédible » pourrait se faire par un examen ou par la présence aux cours.

Evaluation des différents stages ouverts aux internes de santé publique...

...dans l'ensemble des subdivisions :

Objectifs :

Pour les internes (particulièrement pour les nouveaux internes) : connaître l'éventail des possibilités qui s'offrent à eux et possibilité de construire leur parcours de façon stratégique

Sensibilisation des responsables de stage quant à leur rôle pédagogique.

Qui est responsable de ce projet ?

- au niveau national : responsable CLISP : Julie GENTIL, vice secrétaire du C.L.I.S.P : brevet.julie@wanadoo.fr.

- au niveau local : un interne de santé publique par subdivision (président de l'association locale d'internes de santé publique, référent CLISP, ou interne par ce projet).

Comment ?

Recensement des possibilités en terme de formation de chaque terrain de stage grâce à un questionnaire. Le questionnaire, élaboré par les internes de santé publique d'Ile de France servira de base, il pourra bien sûr être adapté à chaque subdivision

Qui remplit le questionnaire ?

Le maître de stage.

Qu'est ce que le questionnaire évalue ?

- enseignement théorique, propres au stage et à distinguer des cours de DES

Voilà quelques questions auxquelles nous allons être confrontés. Le CLISP attend donc vos idées par mail.

Clémentine Nordon

helluaclem@yahoo.fr

Interne en santé publique à Bordeaux
Vice-présidente du C.L.I.S.P.

- activités pratiques
- activités sur le "terrain".(déplacements)
- conditions de stage (encadrement, matériel à disposition...) et ce que l'interne peut en retirer pour sa carrière (publication, poster...).

Conclusion :

Il faut recruter un responsable pour ce projet par subdivision.

Le responsable local doit

- parler du projet aux autres internes de santé publique de sa subdivision et modifier si nécessaire le questionnaire, pour l'adapter aux conditions locales
- parler du projet au coordonnateur du DES, obtenir son accord
- envoyer le questionnaire à tous les maîtres de stage
- recueillir les questionnaires et les saisir sur informatique
- transmettre aux internes de santé publique de la subdivision les résultats de l'enquête (la forme de synthèse des fiches n'est pas encore bien définie)
- transmettre au CLISP (responsable de ce projet : Julie Gentil) les fiches informatiques de chaque terrain des stage

Julie Gentil

brevet.julie@wanadoo.fr

Interne de santé publique à Dijon
Vice secrétaire du C.L.I.S.P.

Les rendez-vous à ne pas manquer

Le séminaire du DES

Organisé par le C.U.E.S.P., avec l'appui du SPI, ce séminaire concerne tous les internes de santé publique de France. L'objectif est d'offrir deux à trois fois par an à tous les internes des enseignements répartis sur deux jours, sur un thème donné. La première édition de ce séminaire se tiendra à Lyon les **lundi 31 janvier et mardi 1er février 2005**. Le thème choisi est la gestion de risques à l'hôpital.

La location des salles et l'hébergement sont pris en charge par le C.U.E.S.P.

Nous vous informerons dès que possible sur les modalités exactes de ce séminaire.

La réunion du collège du C.L.I.S.P.

Pour les membres du collège du C.L.I.S.P. (ou leurs remplaçants), le 25 septembre 2004 à Paris, à l'hôpital Fernand Widal.

Les collaborations du C.L.I.S.P.

Collaboration entre les internes de santé publique et la Société française de Santé Publique (S.F.S.P.)

La S.F.S.P. ?

La société française de santé publique (S.F.S.P.) est une association loi 1901. Elle regroupe des professionnels de santé publique. La S.F.S.P. s'est engagée depuis plusieurs années en politique. Elle désire « faire entendre sa voix sur les réformes en cours et être force de propositions. »

Les propositions de la S.F.S.P. ?

La S.F.S.P. a élaboré des propositions, qui avaient vocation à être soumises à des hommes politiques, notamment lors de la session de clôture du congrès 2004 de la S.F.S.P. Ces propositions ont été initialement rédigées par le conseil d'administration de la S.F.S.P. Pour être présentées comme émanant de l'ensemble de la S.F.S.P., la S.F.S.P. souhaitait recueillir un maximum de réactions (commentaire, suggestions) pour enrichir ces propositions.

Dans cette optique, les membres de la S.F.S.P. ont été invités à faire part de leurs réactions à deux reprises :

- avant le congrès de la S.F.S.P., sur le site internet de la S.F.S.P.
- puis lors du congrès de la S.F.S.P., par l'intermédiaire de questionnaires.

La mission des internes de santé publique ?

Dans ces 2 situations, la S.F.S.P. a sollicité l'aide des internes de santé publique pour faire la synthèse de ces réactions (cette synthèse étant destinée à servir de base pour la mise à jour des propositions par la S.F.S.P.).

En pratique ?

Le groupe de travail « internet » a été remercié et sa participation (en tant que C.L.I.S.P.) était mentionnée dans

le document mis à jour des propositions de la S.F.S.P.

Lors du congrès, la participation « active » des internes en santé publique de Lyon au congrès a été rendue un peu inconfortable par un certain flou dans la mission (les différents interlocuteurs envisageant tous une mission différente pour nous).

Et alors ?

Les propositions de la S.F.S.P. ont donc été présentées lors de la séance de clôture à un panel d'hommes politiques impliqués dans la politique de santé publique (à ce moment là en cours de lecture par le parlement du projet de loi relatif à la politique de santé publique).

A refaire ?

En conclusion, le procédé d'invitation à un congrès des internes de santé publique en échange d'une participation active est intéressant, à condition que la mission proposée aux internes de santé publique soit claire et fasse l'objet d'un consensus entre les différents intervenants.

Ce serait intéressant de reproduire cette expérience lors du prochain congrès de la S.F.S.P. (normalement dans 4 ans, sous réserve en raison des difficultés financières actuellement traversées par la S.F.S.P.).

Il serait intéressant d'étendre ce procédé à d'autres congrès.

A l'avenir, il serait souhaitable d'essayer d'en faire bénéficier l'ensemble des internes de santé publique intéressés par cette collaboration, en utilisant le réseau C.L.I.S.P.

Pauline Toutenu
pauline.toutenu@wanadoo.fr

L'actualité en bref

Création de l'école des hautes études en santé publique (E.H.E.S.P.)

Voici quelques nouvelles de l'école de hautes études en santé publique dont on avait annoncé en fanfare la création après la canicule...

Sa création, inscrite au titre IV du projet de loi relatif à la politique de santé publique, a été votée par l'Assemblée nationale en octobre dernier puis par le Sénat en juin 2004.

Concrètement, l'École nationale de la santé publique de Rennes va devenir une composante de l'E.H.E.S.P.

Une des missions de l'E.H.E.S.P. est « d'assurer un enseignement supérieur en matière de santé publique ; à cette fin, il [cet établissement public] anime un réseau national favorisant la mise en commun des ressources et activités des différents organismes publics et privés compétents ». Un récent rapport de l'IGAS émet un certain nombre de recommandations sur le décret d'application pour l'E.H.E.S.P.

(<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/044000414.shtml>).

Pauline Toutenu
pauline.toutenu@wanadoo.fr

Le statut des praticiens de santé publique

Dans le cadre des débats au Sénat sur cette loi, le syndicat des médecins inspecteurs de santé publique a déposé une proposition d'amendement visant à la création d'un statut de praticien de santé publique, réunissant les Misp et les Ph sous un même régime. Cette proposition a été rejetée sur opposition du ministre. Cependant, le débat est ouvert sur le sujet et le ministre de la santé a fait part de son intention de mener une réflexion dès la rentrée, notamment dans le cadre du plan hôpital 2007. Une affaire que le Clisp ne manquera bien sûr pas de suivre.

Ayden Tajahmady
ayden@absium.com

A tous nos lecteurs

Les pages du bulletin sont ouvertes à tous les internes de santé publique, et plus largement à tous nos partenaires qui souhaiteraient exprimer leur avis.

Si vous avez des remarques, des commentaires, des récriminations, nous sommes à votre disposition.

Clisp_assoc@hotmail.com

Trombinoscope

Voici les photographies des 5 membres du bureau du Clisp, histoire de mettre des figures sur nos noms, c'est toujours plus agréable.



Elsa Parot-Schinkel
Secrétaire



Ayden Tajahmady
Président



Pauline Toutenu
Trésorière



Julie Gentil-Brevet (Dijon)
Secrétaire adjointe



Clémentine Nordon
Présidente-adjointe